



LES STATUTS JURIDIQUES

Se lancer en indépendant



Exercer en nom propre



L'AUTOENTREPRISE
(MICRO)



L'ENTREPRISE
INDIVIDUELLE

Créer une société



SARL / EURL



SAS / SASU

Préambule

3 axes pour se décider

- ❑ Savoir estimer son CA
- ❑ Se projeter à court ou moyen terme
- ❑ Comprendre ses besoins en matière de protection sociale

Sommaire



La micro entreprise



L'entreprise individuelle



La société



Nous sommes près de chez vous

La micro entreprise





- **C'est une forme d'entreprise individuelle : une micro entreprise**
Démarches de création et fermeture ultra-simplifiées
- **Seuils de chiffre d'affaires**
 - *CA < 70000€ en prestation de services*
 - *Seuil à proratiser en cas de création en cours d'année*

70 000€

*Seuils de chiffre
d'affaires*



- **Régime social des travailleurs non salarié - SSI**
 - *Taux de charges social : 22,5% du CA*
 - *Avec Accre : 5,3% / 11,3% / 16,9%*

- **Régime fiscal : Imposition à l'impôt sur le revenu**
 - *Abattement de 34% pour frais (pas de frais réels)*
 - *Ou sur option prélèvement libératoire 2,2% du CA*





Les conséquences du dépassement

Franchissement des 70000€ encaissés au cours de l'année civile

- **TVA Seuil inchangé à 33 200 € !**
 - Assujettissement à la TVA dès le 1^{er} jour du mois de franchissement du seuil = TVA à 20% sur ses factures
 - Obtenir un numéro de TVA intracommunautaire transmis par le service des impôts des entreprises (SIE)

- **Fiscal**

Imposition au régime fiscal la déclaration contrôlée ou régime réel (BNC) à partir du 1^{er} janvier qui suit les deux années de dépassement consécutives
- **Social**

Le régime micro - social s'applique jusqu'au 31 décembre de l'année suivant l'année de dépassement des seuils = paiement de 22,5% de cotisations sociales sur le CA

 - Régime du travailleur indépendant le 1^{er} janvier qui suit le dépassement = 40% de cotisations sociales sur le bénéfice

L'entreprise individuelle





Régime réel = entreprise individuelle



Juridique

- Pas de distinction de patrimoine, pas de statuts
- En tant qu'entrepreneur individuel, vous êtes TNS (Travailleur Non Salarié)



Social

- Vous cotisez au SSI (env 40%)
- Votre base de cotisation = le bénéfice



Fiscal

Chiffre d'affaires

- Charges

= Bénéfice



A reporter sur votre
Impôt sur le revenu

**Souscrire à un visa fiscal ou
CGA sinon 25% de majoration**



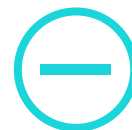
Particularités :

- Pas de séparation du patrimoine
- Pas de fiche de paie



Les points positifs

- Formalités de fermeture ou modification plus simples et plus rapides



Les points négatifs

- Déconseillé si votre CA augmente et que vos charges « stagnent » car sinon IR et SSI plus importants

La société





Pourquoi créer une société ?

Une entreprise

Personne physique « *C'est vous* »

Patrimoines confondus

Imposition à l'IR

Entreprise individuelle, AE

Une société

Personne morale « *Vous créez une entité* »

Patrimoines distincts

Imposition à l'IS

Nécessité de Capital

EURL/SARL SASU/ SAS



Sur le plan fiscal et social

EURL / SARL

- 40% du salaire net
- Régime des indépendants TNS

*Si dividendes
Taxés au SSI soit 40% + IR
après abattement de 40%
ou FLAT TAX*

Chiffre d'affaires

- Frais
- Rémunération
- Cotisations sociales

= Résultat

- Impôt société

= Bénéfice net

SAS / SASU

- 75% du salaire net
- Régime général

15%, 28%
ou 33%

Imposition
à l'IS

*Si dividendes
Taxés à la CSG soit 17,2% +
IR après abattement de 40%
ou FLAT TAX*



Zoom sur l'imposition des dividendes

CSG + IR

CSG à 17,2%

IR après abattement de 40%

FLAT TAX

Taxe unique de 30%

*Quote-part des dividendes non assujettis
aux cotisations sociales*



Zoom sur la partie sociale

SARL (TNS)

Cotisations:

Systeme de forfait puis régularisation en N+1 (Attention à la trésorerie)

Calcul:

Sur la rémunération + dividendes (Même sans rémunération : cotisations minimum à payer)

Complémentaire:

Protection sociale "à la carte"

SAS (Assimilé-salarié)

Cotisations :

Chaque mois en fonction des salaires versés (Faire une fiche de paie)

Calcul:

Sur la rémunération seulement (pas de rémunération : pas de cotisations)

Plus coûteux mais régime proche de celui du salarié (cadre)



Zoom sur la partie sociale

EURL / SARL

SAS / SASU



- *Faible taux de charges sociales*
- *Flexibilité*

- *Régime proche du régime salarié*
- *Taux de prélèvement avantageux sur les dividendes*



- *Couverture sociale moins avantageuse*
- *Cotisations minimum à payer même sans chiffre d'affaires*

- *Fort taux de cotisations sociales*



Quelques pistes pour se décider

	EI	SARL	SAS
<i>Statut social</i>	<ul style="list-style-type: none">• TNS	<ul style="list-style-type: none">• TNS	<ul style="list-style-type: none">• Assimilé salarié
<i>Protection du patrimoine</i>	<ul style="list-style-type: none">• Aucune	<ul style="list-style-type: none">• Limité aux apports	<ul style="list-style-type: none">• Limité aux apports
<i>Optimisation fiscale</i>	<ul style="list-style-type: none">• Peu d'optimisation	<ul style="list-style-type: none">• Optimisation possible	<ul style="list-style-type: none">• Optimisation possible
<i>Taux de cotisations sociales</i>	<ul style="list-style-type: none">• Faible (40%)	<ul style="list-style-type: none">• Faible (40%)	<ul style="list-style-type: none">• Fort (75%)
<i>Protection sociale et retraite</i>	<ul style="list-style-type: none">• Non cadre	<ul style="list-style-type: none">• Non cadre	<ul style="list-style-type: none">• Cadre
<i>Versement dividendes</i>	<ul style="list-style-type: none">• Impossible	<ul style="list-style-type: none">• Possible avec 40% de cotisations	<ul style="list-style-type: none">• Possible avec 15,5% de CSG CRDS



ACCRE

Exonération de charges sociales la première année

Totale si < 29k€, partielle entre 29 et 39k€, nulle au delà

Attention à la perte rétroactive de l'ACCRE

ARCE

45% des droits versé en 2 fois

ARE

Cumul indemnités chômages + activité

Impact en cas d'activité en entreprise individuelle et AE

Impact en cas d'un versement d'une rémunération

LES FORMALITES DE CREATION

En toute simplicité : 4 étapes



Informations

Un capital

Une dénomination

Une adresse

Un objet social



Projet de statuts à la
banque



**Attestation de dépôt de
capital**



Envoie du dossier
au Greffe

- *Courrier*
- *Dématérialisé*



Novaa

Une offre intégrale, sans surcoût ni surprise.

C'EST PARTI > JOUR APRÈS JOUR > TIIME > EN FIN DE COMPTE

La création
d'entreprise

Consultant(e)

Banque

Comptes annuels

Saisie comptable

Graphiques

Liasse fiscale

Déclarations

Facturation

Juridique annuel

OFFERT

Assurance contrôle

Documents

fiscal

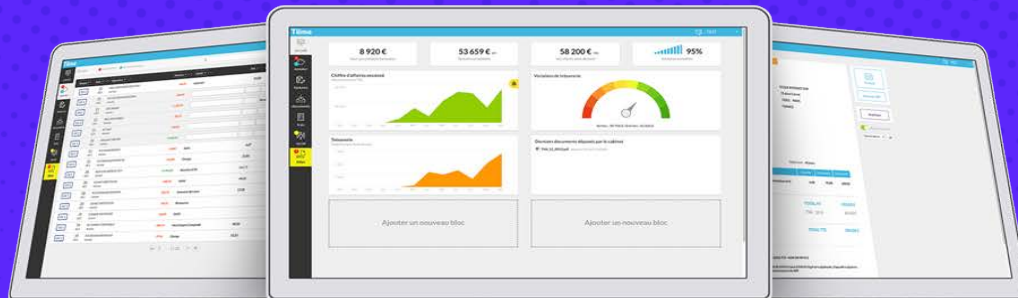
Mobile



Sans
engagement

Tiime

Gagner du **temps** / Piloter **simplement** / Communiquer **efficacement**



Notre numéro : 01 53 83 78 30

Contacts.

- **Laurène Tronscorff**

06 71 05 35 07

laurene.tronscorff@novaa-expertise.com

- **Laurent Lafforgue**

06 40 27 04 50 [laurent.lafforgue@novaa-](mailto:laurent.lafforgue@novaa-expertise.com)

[expertise.com](mailto:laurent.lafforgue@novaa-expertise.com)

Novaa expertise, 11 rue Scribe 75009 Paris